

Siège Social : 36000 Châteauroux  
Adresse : 2 Place des Cigarières  
Date de convocation : 19 septembre 2025

---

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

---

Réunion du Mercredi 15 octobre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 15 octobre,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 36 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Étaient présents (29)**

BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DALOT Patrick, DAUZIER Claude, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, JUDALET Patrick, HUGON Jean-Yves, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, RIOLET Guy, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, TAUPIN Patrice, SLEDZ Jean, VIAUD Philippe, VIDAL Claude, VOITIER Brigitte, WUNSCH Mylène, YVERNAULT Philippe.

**Étaient absents (11)**

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BALSAN Charles-Henri, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, LUMET Thierry, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier.

**Étaient excusés et ont donné pouvoir (7)**

AVEROUS Gil a donné pouvoir à LION Michel  
DELYS Dominique a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre  
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude  
LAROCHE Laurent a donné pouvoir à CHEZEAUX Jean-Louis  
SAVY Philippe a donné pouvoir à LANGLOIS Gaston  
SEMION Michel a donné pouvoir à DAUZIER Claude  
RIES Fanny a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis

**Était excusé (1)**

BRANCHOUX Gilles.

**Objet :** Approbation de l'attribution de fonds de concours

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-26,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la convention régissant les fonds de concours versés par le SDEI aux communes de régime urbain de concession au titre de l'année 2025,

Vu la délibération du SDEI du 2 juillet 2025 relative à l'approbation de la répartition par collectivité urbaine des fonds de concours au titre de l'année 2025

Considérant que la convention annuelle relative au versement de fonds de concours entre le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre et chaque commune de régime urbain de concession prévoit l'approbation de la liste définitive des équipements publics susceptibles de bénéficier des fonds de concours.

A ce jour, la liste définitive des équipements publics éligibles et le montant associé pour chaque commune de régime urbain de concession au titre de l'année 2025 est la suivante :

**DEOLS**

Prestations	Montant des travaux prévus par la commune	Montant des travaux éligibles prévus par la commune	Pourcentage attribué du FdC	Montant des fonds de concours
Isolation thermique par l'extérieur école Paul Langevin	42 934,35 €	25 014,30 €	23,73%	5 935,89 €
Isolation thermique par l'extérieur école Paul Langevin	28 622,90 €	16 676,20 €	23,73%	3 957,26 €
Isolation thermique par l'extérieur école Paul Langevin	28 622,90 €	16 676,20 €	23,73%	3 957,26 €
Isolation thermique par l'extérieur école Paul Langevin	27 923,45 €	8 338,10 €	23,73%	1 978,63 €
Isolation thermique par l'extérieur école Paul Langevin	28 622,90 €	16 676,20 €	23,73%	3 957,26 €
Isolation thermique par l'extérieur école Paul Langevin	22 279,45 €	16 676,20 €	20,35%	3 393,26 €
	179 005,95 €	100 057,20 €	23,17%	23 179,57 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

**Article 1er**: D'approuver la liste des équipements publics présentés et les montants associés pour la commune de régime urbain de concession de Déols au titre de l'année 2025.

**Article 2 :** De procéder au versement des sommes éligibles dans le cadre des fonds de concours.

**Article 3 :** D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,



Secrétaire de Séance :

A handwritten signature of Michel LION is shown, written in blue ink.

Michel LION

